

REPLACEMENT D'UN OUVRAGE A CLAPET PAR DES MICRO-SEUILS SUR L'OZON, A CHÂTELLERAULT (86)

Le clapet semi-automatique, situé sur l'Ozon au lieu-dit *Mazeray* ne fonctionnait plus (bloqué en position haute). Des travaux sont donc envisagés sur ce tronçon de cours d'eau.

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal Opérationnel d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon.

Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Améliorer la continuité piscicole, assurer le droit d'eau du moulin, diminuer la fréquence d'inondation des parcelles riveraines.

Descriptif technique des travaux réalisés :

Assèchement, renforcement des berges et destruction de l'ouvrage.

Réalisation de trois bassins successifs pour compenser la chute d'eau (environ 1.5m) au droit de l'ouvrage : destruction de l'ouvrage à clapet, réalisation de 4 seuils à échancrure.

Réajustement des échancrures après deux ans de fonctionnement afin d'optimiser le franchissement des ouvrages et d'améliorer la répartition des eaux.

Etat des lieux avant / après :

Le clapet empêchait le franchissement des poissons qui se trouvaient bloqués dans une fosse à l'aval immédiat de l'ouvrage. Les parcelles riveraines étaient très souvent inondées. Il y avait un ensablement important en amont.

L'abaissement de la cote de déversement en période de hautes eaux a permis de diminuer la fréquence des inondations. Les échancrures des seuils facilitent le franchissement (présence d'anguilles et brochets dans les différents bassins).

Aspects administratifs et financiers du projet :

Un bureau d'étude a été recruté afin de trouver la solution optimale (étude hydraulique, topographique et technique). En parallèle, des réunions ont été organisées avec l'ensemble des acteurs (propriétaire du moulin, riverains de l'ouvrage, Fédération de Pêche, ONEMA, DDAF, AAPPMA, bureau d'étude). L'étude a été validée par l'ensemble des acteurs lors d'une réunion de présentation.

Les partenaires financiers : Conseil Général de la Vienne et Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Cahier des charges, étude hydraulique préalable, document d'incidence pour la démarche d'autorisation au titre de la loi sur l'eau



Clapet semi-automatique sur l'Ozon (photo : SI d'aménagement de la vallée de l'Ozon)



Micro-seuils sur l'Ozon (photo : SI d'aménagement de la vallée de l'Ozon)

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

La présence de poissons dans les divers bassins montre que le franchissement a été largement favorisé. Difficulté d'assurer une répartition des eaux sur deux bras avec de petits débits.

Commentaires :

La bonne volonté des riverains et du propriétaire du droit d'eau a largement facilité les démarches et la réalisation des travaux.

Contact : Cédric CHAT, Siah-pallu@cg86.fr, 05 49 54 59 62.